

(N° 5.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1866-1867.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1867.

(Voir les Nos 77 et 144 de la Chambre des Représentants, session 1865-1866.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1867, est fixé à la somme de douze millions huit cent quatre-vingt-quatre mille huit cents francs (12,884,800 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 22 novembre 1866.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) E. VANDENPEEREBOOM

Les Secrétaires ,

(Signé) L. THIENPONT.

VANHUMBÉCK.

Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1867.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen-tes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	914,400 »
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	594,000 »	5,000 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	76,000 »	2,000 »	
4	Frais de tournées	7,000 »	»	
5	Matériel	46,000 »	»	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 »	»	
7	Service de la Monnaie.	11,200 »	»	
8	Magasin général des papiers.	130,000 »	»	
9	Documents statistiques	18,000 »	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitement des directeurs et agents du Trésor. .	135,000 »	»	170,000 »
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	35,000 »	»	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements.	505,600 »	»	9,522,000 »
13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	591,100 »	18,200 »	
14	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	1,953,800 »	8,000 »	
15		Traitements fixes	»	
	Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif).	1,700,000 »		
16	— des douanes et de la recherche maritime .	4,267,400 »	6,000 »	
17	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	60,100 »	»	
18	Suppléments de traitement.	120,000 »	»	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	»	50,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
20	Frais de bureau et de tournées	69,600 »	»	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	424,800 »	»	
22	Police douanière	5,000 »	»	
23	Frais d'expertise en matière de douanes (<i>crédit non limitatif</i>)	2,000 »	»	
24	Matériel	162,400 »	»	
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
25	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	458,800 »	»	
26	Traitement du personnel du domaine	118,800 »	7,000 »	
27	— — forestier	328,300 »	»	
28	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>)	1,070,000 »	»	
29	Remises des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	50,000 »	»	2,240,400 »
30	Matériel	56,000 »	»	
31	Dépenses du domaine	90,000 »	10,000 »	
32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000 »	»	
33	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »	»	
CHAPITRE V.				
PENSIONS ET SECOURS.				
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	20,000 »	»	
35	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	10,000 »	»	50,000 »
CHAPITRE VI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	8,000 »	»	8,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.		12,778,600 »	106,200 »	12,884,800 »